

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
SAÔNE

agglo

Rapport d'activité

2022





ARNAS



BLACÉ



COGNAC



DENICÉ



GLEIZÉ



JASSANS-RIOTTIER



LACENAS



LE PERRÉON



LIMAS



MONTMELAS-SAINTE-SORLIN



RIVOLI



SAINTE-CYR-LE-CHATEAU



SAINTE-ETIENNE-DES-OUILLIERES



SAINTE-JULIEN



SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS



VAUX-EN-BEAUJOLAIS



VILLEFRANCHE-SUR-SAONE



VILLE-SUR-JARNIOUX

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales

“

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

”

Sur la lancée de 2021 et du plan de mandat « Villefranche Beaujolais Saône, Territoire d'ambitions », cette année 2022 a été riche en projets et en réalisations : Plan Vélo, nouveau relais petite enfance itinérant, plan d'aide à la rénovation énergétique des logements pour tous, extension de Créacité, travaux de voirie dans les communes et rénovation des centres-bourgs, etc. Ce rapport vous en présente le détail.

2022 aura également marqué une importante avancée dans l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) qui donnera les mêmes règles d'aménagement et de développement aux 18 communes de Villefranche Beaujolais Saône. Une première étape a été franchie avec l'adoption du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et l'écriture du volet réglementaire et du zonage qui se poursuit, commune par commune.

Ce rapport d'activité rend également compte du travail des 334 agents de la Communauté d'agglomération mobilisés au quotidien pour accompagner les communes et apporter un service de proximité et de qualité aux habitants de Villefranche Beaujolais Saône.

Sommaire

2022, en images	4-5	: Un territoire d'entrepreneurs.....	16-17
Le territoire et ses équipements.....	6-7	: Un territoire d'équilibre.....	18-28
Nos compétences.....	8-9	: Un territoire à forte identité culturelle, patrimoniale et touristique .	29-33
Les partenariats et coopérations	10	: Un territoire innovant pour répondre aux besoins des familles .	34-37
Les instances de gouvernance.....	11	: Un territoire fédérateur pour réduire les fractures sociales	38-40
Le Conseil communautaire.....	12-13	: Des moyens pour agir.....	41-46
L'organigramme des services.....	14-15	:	

Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Papier couché PEFC

Maquette réalisée en interne par la direction de la communication - mai 2023 - Crédits photos : Communauté d'agglomération

Villefranche Beaujolais Saône - Destination Beaujolais

www.agglo-villefranche.fr

2022, en images



Mars - Visite du chantier d'assainissement à Montmelas-Saint-Sorlin



Juillet - Les 20 ans du musée du Prieuré à Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais



Septembre - Lancement du dispositif Musiques actuelles « l'ampli » à Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais



Février - Formation des jeunes au parcours Babysitters de confiance



Octobre - Salon Connect dédié aux entreprises à ParcExpo à Villefranche-sur-Saône



Juin - «Goûtez votre patrimoine» à Vaux-en-Beaujolais



Octobre - Installation du site de compostage partagé à Saint-Julien



Juin - Forum de l'emploi avec le service petite enfance



Décembre - Soirée des nouveaux arrivants de Villefranche-sur-Saône



Mars - Mise en place de l'aide à l'achat d'un vélo à Villefranche-sur-Saône



Mai - Sortie à vélos des agents de la Communauté d'agglomération dans le cadre de «Mai à vélo»

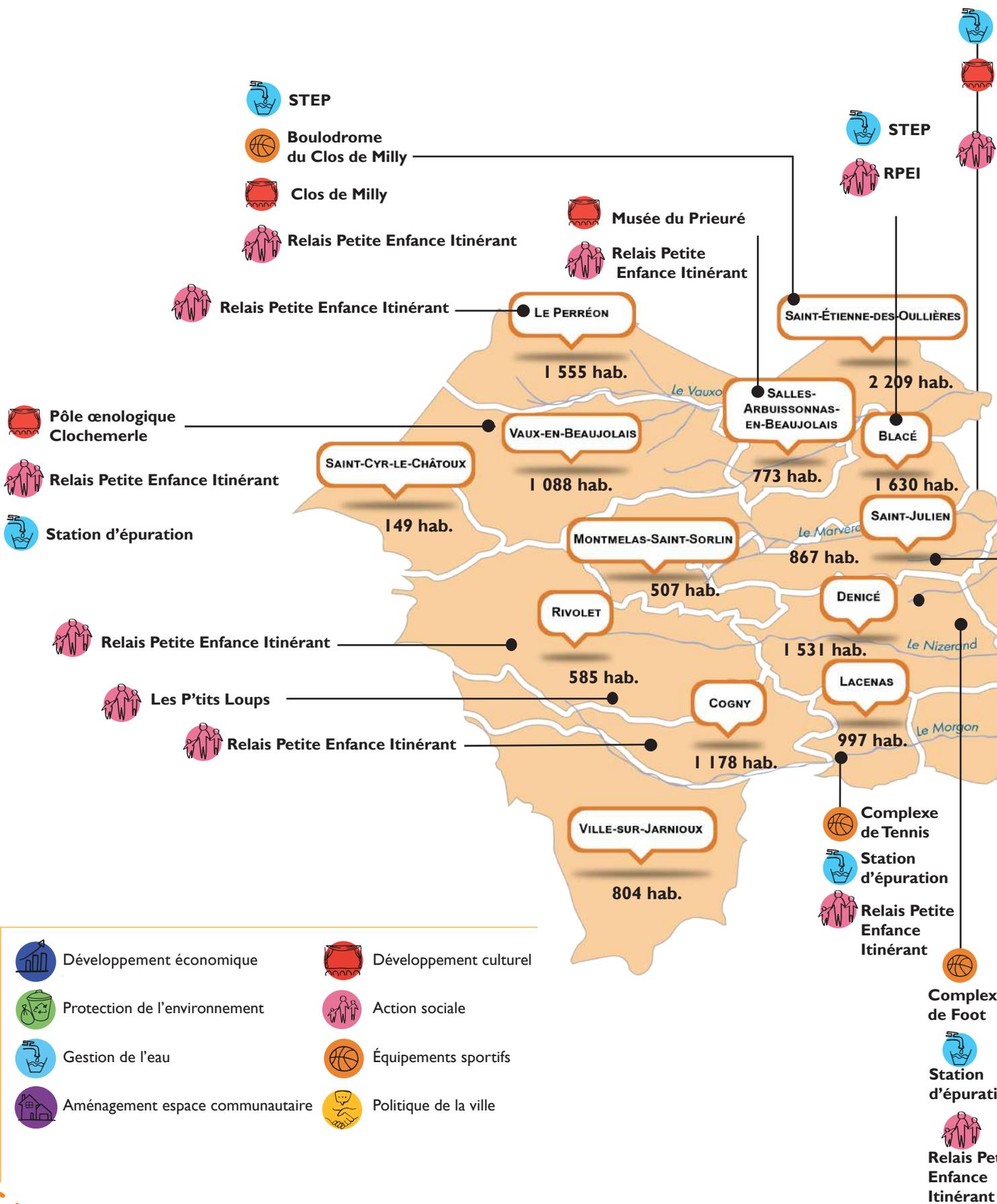


Septembre - Journées du Développement Durable à Villefranche-sur-Saône



Décembre - Soirée « Territoire et Talents » au cuvage des Compagnons du Beaujolais à Lacenas

Le territoire et ses équipements



Station d'épuration

- Maison natale Claude Bernard
- Musée Claude Bernard

Relais Petite Enfance Itinérant

- Local OM
- Déchèterie Avé Maria
- Palais omnisports Escale
- Complexe de rugby Escale
- E-cité
- Pôle numérique

- Usine de Traitement d'Eau Potable
- Station d'épuration

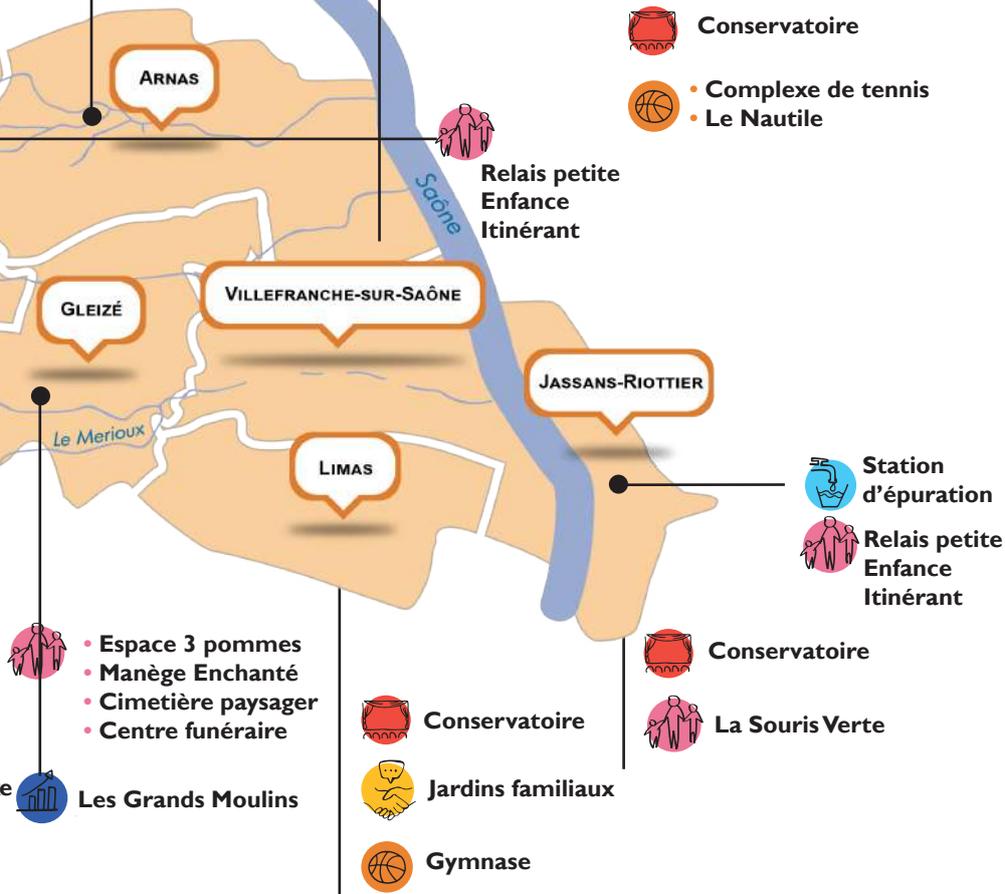
- Service contrat de ville et cohésion sociale

- Maison de l'Emploi et de la Formation
- Créacité

- Les Diablotins
- La Maison Cachou
- Le Verger
- Les Copains d'abord
- Les Mini-pousses
- Les Petits Gones
- L'Île aux enfants
- Le Jardin Papillon
- La villa Suzanne

- Conservatoire

- Complexe de tennis
- Le Nautile



Chiffres-clés

18
communes

72 707
habitants

164 km²
de superficie

10 000
établissements
privés

31 052
emplois

Source :

Insee, recensement de la population 2020

Les populations légales millésimées 2019 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023

Nombre d'établissements source AGDE mai 2023

Nombre d'emplois source INSEE, 2022

L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nos compétences

Compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets



Compétences optionnelles et supplémentaires

- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales
- Voirie et parcs de stationnement
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale
- Aménagement et gestion du cimetière paysager



Développement économique

- Création et requalification des zones d'activités (ZI Nord, Beau Parc, Grands Moulins Seigle)
- Promotion et soutien à l'agriculture et l'espace viticole, circuits courts
- Actions d'accompagnement à la création d'entreprises (pépinières d'entreprises - Créacité, E-cité - e-commerce et pôle numérique)
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme (office de tourisme intercommunautaire)



Aménagement de l'espace communautaire / équilibre social de l'habitat / accueil des gens du voyage / voirie et parcs de stationnement / réalisation d'actions ou constitution de réserves foncières destinées aux projets communautaires

- Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH)
- Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Organisation de la mobilité (covoiturage, auto partage Citiz, participation au SYTRAL)
- Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire
- Projet de renouvellement urbain de Belleroche (Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône)
- Voirie (pour le compte des communes de Blacé, Cogny, Denicé, Le Perréon, Montmelas-Saint-Sorlin, Vaux-en-Beaujolais, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Saint-Julien, Saint-Cyr-le-Châtoux)



Politique de la ville et cohésion sociale

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Programme d'actions définis dans le contrat de ville : programmation 2015-2023 (mise en œuvre des programmes d'actions annuels dans les quartiers de Belleruche, Béligny, Garet à Villefranche-sur-Saône)
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de cohésion sociale, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : animation du Programme de Réussite Éducative (PRE)



Eau / assainissement / GEMAPI / aménagement des rivières et lutte contre les inondations

- Traitement et distribution de l'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Assainissement non collectif
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Gestion des eaux pluviales urbaines



Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie / déchets ménagers

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : animation du dispositif
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Collecte et recyclage des déchets ménagers
- Tri des déchets : déchèterie Ave Maria (Arnas) et déchèteries mobiles



Équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Culture :
Projet culturel de territoire, Label Pays d'art et d'histoire, Géopark, soutien aux événements culturels d'intérêt communautaire (Festival des Nouvelles Voix, Rencontres du Cinéma Francophone, Festiplanètes, Concerts de l'Auditorium et etc.), Conservatoire de musique (Villefranche-sur-Saône, Limas, Jassans-Riottier), musées Claude Bernard (Saint-Julien) et du Prieuré (Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais), office de tourisme de Vaux-en-Beaujolais
- Sport :
Escale : palais omnisports et complexe de rugby (Arnas), centre aquatique et forme le Nautile (Villefranche-sur-Saône), complexes de tennis (Villefranche-sur-Saône, Lachenas), complexe de foot (Denicé), gymnase de Limas, Boulodrome Clos de Milly (Saint-Étienne-des-Oullières)



Action sociale

- Petite enfance : 9 multi-accueil en gestion directe et 3 associatifs, 1 lieu d'accueil enfant parent et 2 Relais Petite Enfance Itinérant (RPEI)
- Personnes âgées : aide à l'investissement du foyer logement le CEP et de l'Hippocampe
- Funéraire : Centre funéraire crématorium et cimetière paysager

Les partenariats et coopérations*

Les compétences de la Communauté d'Agglomération s'exercent aussi dans le cadre de partenariats et coopérations avec divers organismes, à une échelle infra-communautaire lorsqu'une connaissance détaillée du terrain et une réponse de proximité sont nécessaires, et à une échelle supra-communautaire lorsque les enjeux dépassent le territoire de la Communauté d'agglomération et s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration avec d'autres collectivités et acteurs voisins du territoire.

En matière d'aménagement et de développement du territoire :

Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB)
Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)
Société Publique Locale (SPL) Beaujolais Saône Aménagement
Société d'Économie Mixte (SEM) Beaujolais Saône Expansion (ex Ile Porte)

En matière d'environnement et développement durable :

Syndicat de Traitement et de Valorisation des Déchets (SYTRAIVAL)
SYTRAL Mobilités (Autorité organisatrice de la mobilité en remplacement du SYTRAL)
Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69)

En matière de jeunesse et services de proximité aux habitants :

Mission locale avenir jeunes Villefranche
Mission locale Bresse-Dombes-Côtière
Association Point Information Médiation Multiservices (PIMMS)

En matière de tourisme :

Office du tourisme du Beaujolais (Destination Beaujolais)
Association Très Beaujolais
Syndicat mixte du Bordelan

En matière de services publics d'eau et assainissement, et de gestion des bassins versants :

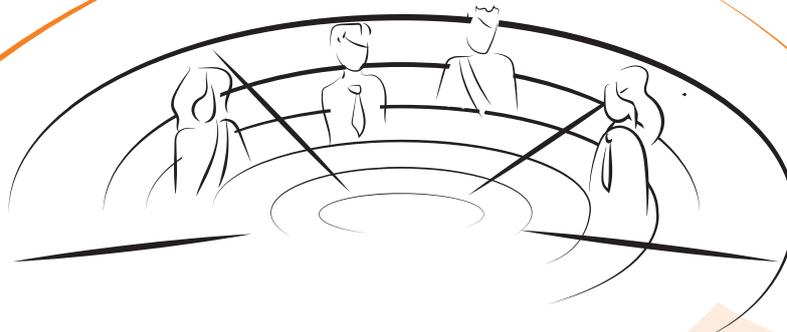
Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs
Syndicat Intercommunal des eaux de Jassans-Riottier
Syndicat Mixte assainissement Pont Sollières
Syndicat Mixte intercommunal des eaux du centre Beaujolais
Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)
Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Azergues
Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs

* Liste non exhaustive

L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les instances de gouvernance

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DÉSIGNE LE BUREAU

composé du président, des vice-président(e)s et des conseiller(e)s communautaires délégué(e)s.

DÉSIGNE LES COMMISSIONS

composées de conseiller(e)s communautaires et de conseiller(e)s municipaux.

Le président

Élu parmi les conseiller(e)s communautaires (60), il constitue l'exécutif de la Communauté d'agglomération avec les membres du bureau. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil, met en œuvre les décisions avec l'aide des services, décide des dépenses à engager. Chef des services de la communauté, il représente cette dernière en justice.

Les vice-présidents/es

Ils/elles représentent le président pour l'exercice des différentes compétences de la communauté dans le cadre de leur délégation. La loi encadre leur nombre selon l'effectif du conseil communautaire, sans que ce nombre puisse dépasser 15 (hors métropole).

60 Nombre d'élus au conseil communautaire

L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil communautaire

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



Gilles Duthel

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Finances, ressources humaines,
administration générale
et commande publique

Maire de Saint-Étienne-des-Oullières



Ghislain de Longevialle

2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Aménagement de l'espace,
habitat et mobilités

Maire de Gleizé



Michel Thien

3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Agriculture, viticulture
et alimentation

Maire de Limas



Béatrice Berthoux

4^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE

Culture et patrimoine

Villefranche-sur-Saône



Jean-Pierre Reverchon

5^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Travaux, bâtiments et
équipements communautaires

Maire de Jassans-Riottier



Gaëtan Lièvre

1^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Tourisme, cohésion des territoires
et projets communaux

Maire de Ville-sur-Jarniou



Stylite Baudu-Lamarque

12^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE

Projets et renouvellement urbains,
contrat de ville et cohésion sociale

Villefranche-sur-Saône



Jean-Charles Perrin

13^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Collecte, traitement
et valorisation des déchets

Maire de Vaux-en-Beaujolais



Rémy Aurion

CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Réussite éducative

Maire de Cogny



Catherine Butet

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

Réserves foncières

Maire de Rivolet



Stéphane Parizot

CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Commerce et artisanat

Maire de Salles-Arbuissonnas
-en-Beaujolais



Catherine Rebaud

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

Communication

Gleizé



Pascale Reynaud

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

Transports

Villefranche-sur-Saône



Gérard Tachon

CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Voirie communautaire

Maire du Perréon



Michel Trouvé

CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Nouveaux usages et nouveaux services
numériques à la population

Maire de Montmêlas-Saint-Sorlin



Christine Carano

Jassans-Riottier



Denis Chaumat

Villefranche-sur-Saône



Françoise Chollat

Arnas



Marie-Andrée Chopin

Le Perréon



Patrice Deceur

Jassans-Riottier



Pascal Girin

Limas



Martine Glandier

Villefranche-sur-Saône



Kamel Guidoum

Villefranche-sur-Saône



Bernard Jambon

Gleizé



Geneviève Jonard

Villefranche-sur-Saône



Didier Moulin

Villefranche-sur-Saône



Véronique Pariot

Limas



Frédérique Parlier

Villefranche-sur-Saône



Patrick Phulpin

Jassans- Riottier



Alexandre Portier

Villefranche-sur-Saône



Pascal Ronzière

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



Michel Romanet-Chancrin

6^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Développement durable
et transition énergétique
Maire d'Arnas



Catherine Rabourdin

7^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE
Petite enfance, services à la
population et accès aux soins
Maire de Lacenas



Thomas Ravier

8^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Grands projets urbains
et Solidarités
Maire de Villefranche-sur-Saône



Jean-Pierre Dumontet

9^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Eau et assainissement
Maire de Saint-Cyr-le-Château



Myriam Cadi

10^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE
Développement économique,
emploi, insertion et formation
Villefranche-sur-Saône



Armelle Chevalier

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE
Action sociale
Denicé



Michel Jambon

CONSEILLER DÉLÉGUÉ
Sport
Villefranche-sur-Saône



Fabrice Longefay

CONSEILLER DÉLÉGUÉ
Assainissement non collectif
Maire de Blacé



Olivier Mandon

CONSEILLER DÉLÉGUÉ
Environnement
Villefranche-sur-Saône



Bernard Matray

CONSEILLER DÉLÉGUÉ
GEMAPI et rivières
Saint-Julien

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (par ordre alphabétique)



Kéziban Aksu-Girisit
Villefranche-sur-Saône



Jean-Louis Allix
Villefranche-sur-Saône



Angèle Bérroujon-Motta
Saint-Étienne-des-Oullières



Muriel Blanc
Villefranche-sur-Saône



Patrick Boiraud
Arnas



Delphine Dubost Stival
Villefranche-sur-Saône



Emmanuel Dupit
Gleizé



Christophe Espasa
Villefranche-sur-Saône



Benoît Froment
Villefranche-sur-Saône



Georges Giffon
Villefranche-sur-Saône



Édith Laforêt
Limas



Michèle Montagnier
Villefranche-sur-Saône



Vassili Lici
Villefranche-sur-Saône



Patrick Lièvre
Villefranche-sur-Saône



Sophie Lutz
Villefranche-sur-Saône



Sylvie Privat
Gleizé



Anne Reboule
Blacé

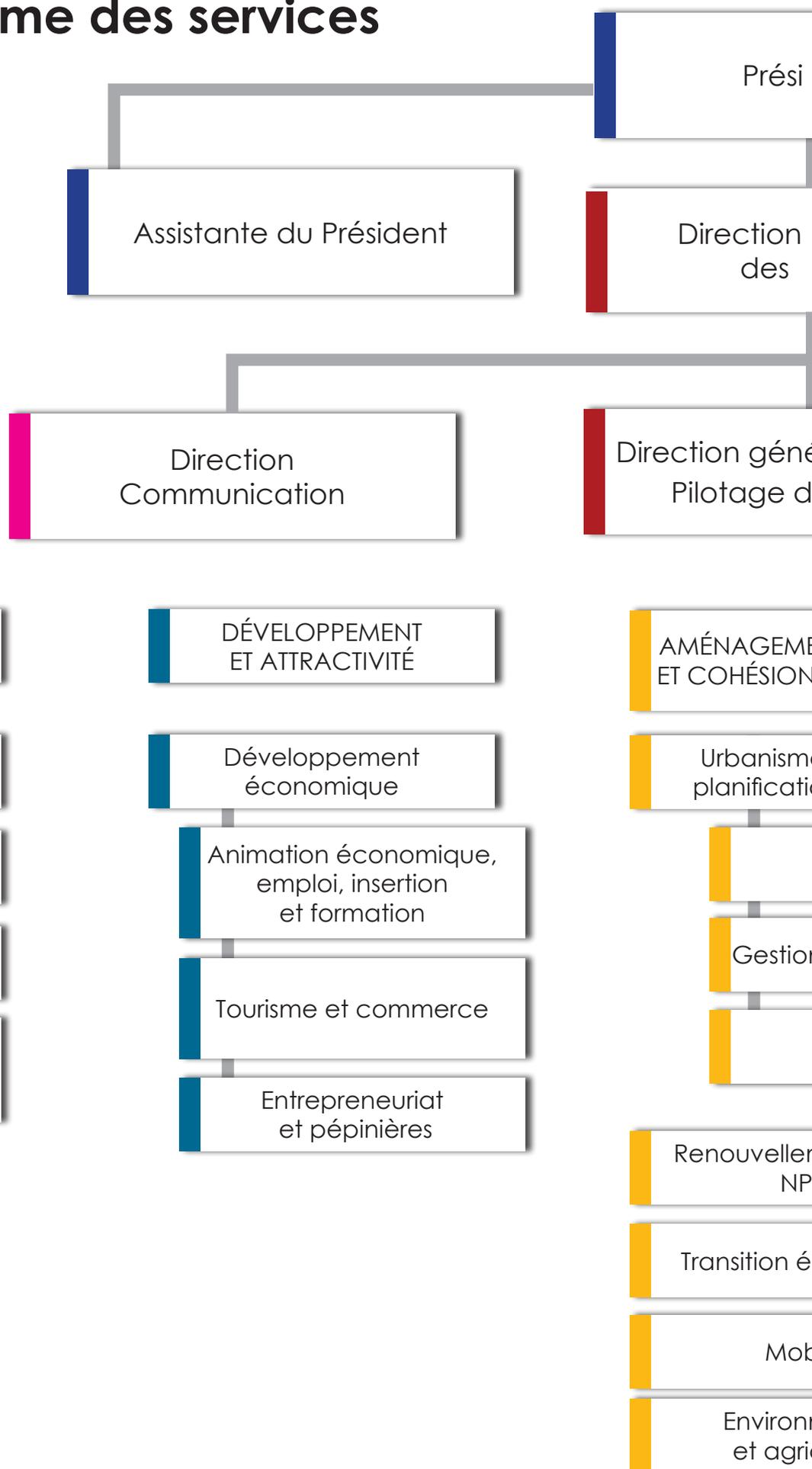


Marie-Laure Reix
Jassans-Riottier

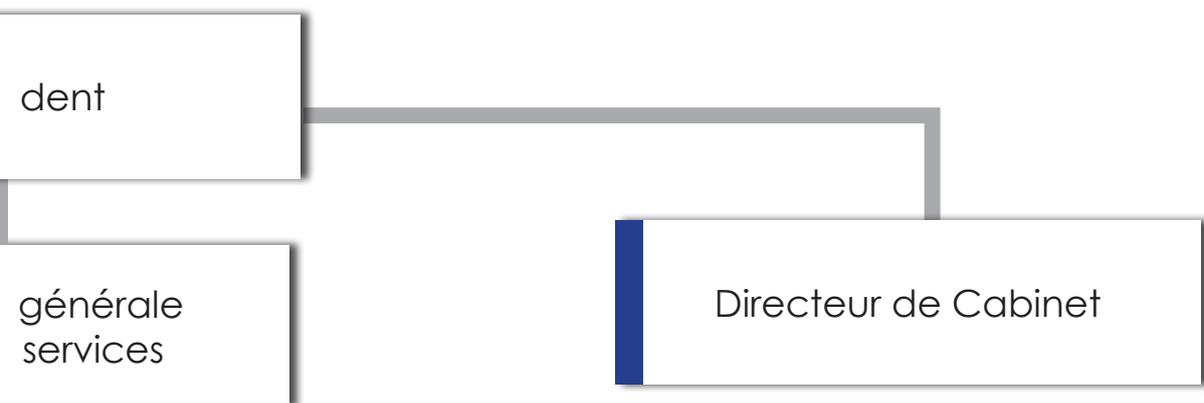


Capucine Seive
Villefranche-sur-Saône

L'organigramme des services



Service mutualisé



ENT DURABLE
I TERRITORIALE

e habitat
on (PLUih)

Habitat

n droits des sols

Foncier

ment urbain
RU

nergétique

bilité

nement
culture

COHÉSION SOCIALE
ET ÉQUIPEMENTS

Petite enfance

Équipements sportifs
et services funéraires

Contrat de ville
et cohésion sociale

Contrat local de santé

CIAS
Réussite éducative

Culture

Musées

Conservatoire

Label Pays d'Art
et d'histoire

ENVIRONNEMENT
ET INFRASTRUCTURES

Grands projets

Bâtiments

Etudes et travaux
réseaux voirie

SIG

Qualité des eaux

Exploitation
assainissement

Déchets



Développement économique

Le service développement économique a pour objectif de faire du territoire de la Communauté d'agglomération un « territoire d'entrepreneurs » en consolidant le tissu industriel et de services, en favorisant le développement des activités artisanales et en renforçant la diversité des activités en matière d'agriculture, de viticulture et de commerce.

Développer des projets d'aménagements économiques

• Pépinière d'entreprises Créacité : continuité du projet d'extension du site

L'année 2022 a consacré la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du projet d'extension de la pépinière d'entreprises Créacité à travers la conduite d'études et d'acquisitions foncières. L'organisation de 5 comités de pilotage a permis

de déboucher sur la définition d'un programme et d'un plan d'aménagement d'ensemble de l'îlot urbain totalement redessiné. La maîtrise d'ouvrage du projet est confiée à la société publique locale Beaujolais Saône Aménagement.



**13 000 m²
de foncier**

5 300 m²
de surface de plancher
développée

Plus de 10 M€
de travaux de construction
et de rénovation des bâtiments

• Grands Moulins Seigle : poursuite de l'étude de programmation

En vue de la réhabilitation du site économique des Grands Moulins, une étude de programmation a été lancée en 2020 pour définir les grandes orientations et un programme de travaux pour cette rénovation complète. Cette étude s'est achevée fin 2022 et un programme d'aménagement détaillé a été retenu. Elle va se poursuivre avec le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre

pour la requalification du site et un passage en phase opérationnelle avec la démolition de certains bâtiments dès 2023.



Les missions du service en 2022

- Entrepreneuriat et pépinières
 - Commerce et tourisme
 - Animation économique, emploi et formation
- Management de l'équipe et pilotage des grands projets d'aménagement économique
- Une année 2022 marquée par le renforcement des actions menées auprès et au service des entreprises du territoire et par de nombreux partenariats avec différents acteurs du monde économique.

- **Organisation de la 2^{ème} édition de l'opération « Objectif Emploi »**

Afin de rapprocher les employeurs et les demandeurs d'emploi et de faciliter les recrutements, la Communauté d'agglomération a organisé la deuxième édition de l'opération « Objectif Emploi » en octobre 2022, en partenariat avec Pôle Emploi et la Mission locale. Cette opération a profité à 36 bénéficiaires, jeunes et demandeurs d'emploi, parmi lesquels 17 se sont déclarés prêts à aller plus loin dans la découverte des métiers de l'entreprise à travers un stage en immersion.



8 entreprises partenaires

10 candidatures
déposées chez 17 entreprises partenaires

Développer les filières agricoles

- **Soutien aux filières agricoles**

Le soutien historique à la filière agricole et viticole s'est poursuivie en 2022 avec les contributions au plan Beaujolais, au PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) Beaujolais Vert Elargi et au projet « Renouveau des générations en Beaujolais ».

- **Définition d'un plan d'actions agricole**

La Communauté d'agglomération souhaite structurer son action au travers d'une politique agricole ambitieuse, répondant aux besoins des filières agricoles de son territoire et en cohérence avec les ambitions portées par ses élus et validées par plusieurs documents structurants (plan de mandat, PCAET, PADD).

Elle s'est engagée en 2022 dans l'élaboration d'un plan d'actions agricole en réponse aux problématiques agricoles du territoire et structuré autour de 6 objectifs : recenser, requalifier les friches viticoles - assurer le renouvellement des générations - préserver le foncier agricole - moderniser et adapter les pratiques aux changements climatiques et sociétaux - favoriser la cohabitation habitants / agriculteurs - diversifier l'offre alimentaire et structurer les filières - promouvoir les productions locales et renforcer les liens entre agriculture et tourisme.

En complément, un diagnostic agricole a été produit dans le cadre de l'élaboration du PLUiH. Ces éléments constituent une base de données sur laquelle capitaliser pour l'ensemble des dossiers agricoles à venir.

- **Élaboration d'une stratégie de compensation agricole**

En lien avec plusieurs projets d'aménagements envisagés sur le territoire, la Communauté d'agglomération a lancé une mission de définition d'une stratégie de compensation agricole collective, qui vise à garantir la cohérence des mesures et s'assurer de leur pertinence face aux problématiques agricoles locales. L'installation du comité de suivi de l'extension de la gravière des rives du Beaujolais a été organisée.





Aménagement durable

Le service urbanisme habitat planification met en œuvre les orientations de la Communauté d'agglomération en matière d'urbanisme, d'habitat et d'environnement. Il assure l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. En concertation avec les élus et les services communaux, il travaille également à l'élaboration du futur PLUiH qui sera applicable aux 18 communes.

Planification territoriale et urbanisme (PLUiH)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) est le document d'urbanisme de référence pour les 18 communes de la Communauté d'agglomération. Il permet de planifier l'aménagement du territoire de manière cohérente sur les 10 prochaines années pour répondre aux besoins des habitants et des acteurs du développement. Il permet le développement local, tout en respectant l'environnement, en luttant contre l'étalement urbain et en garantissant une gestion économe des sols.

• **Elaboration du PLUiH : un projet fondateur pour le territoire Villefranche Beaujolais Saône**



L'année 2022 a été marquée par l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et son débat en Conseil communautaire puis en conseils municipaux.

Il s'organise autour de 3 axes :

- Affirmer le rôle de la Communauté d'agglomération pour le développement économique, agricole et touristique ;
- Mettre en œuvre un modèle résidentiel plus équilibré, qualitatif et vertueux ;
- Placer la transition écologique et la protection du cadre de vie au cœur du projet.

Le PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées et en réunions publiques.

Des panneaux d'exposition ont été installés dans chaque mairie et au siège de la Communauté d'agglomération conformément à la loi. Ils expliquent ce qu'est un PLUiH, apportent des éléments de contexte et de diagnostic, et présentent le PADD.

Le dernier semestre 2022 a été consacré à la déclinaison en zonage graphique du modèle de développement inscrit dans le PADD qui a été présenté et débattu en Conseil municipal dans les 18 communes.

Appui d'un architecte conseil

Le travail avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale se poursuit. Depuis juillet 2019, la Communauté d'agglomération adhère au CAUE Rhône Métropole. Un protocole d'assistance architecturale, urbaine, environnementale et paysagère permet de mobiliser un architecte conseil qui intervient en appui du service d'instruction mutualisée du droit des sols de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Sa mission consiste en des consultations sur des demandes d'autorisation d'urbanisme pour des projets de démolition, d'aménagement ou de construction nécessitant une approche particulière quant à la qualité architecturale, urbaine et paysagère.



• Évolutions des documents d'urbanisme opposables

En 2022, les projets de modifications du plan local d'urbanisme intercommunal des 4 communes de l'ancienne communauté d'agglomération de Villefranche (Arnas, Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône) et des PLU de 9 communes (Blacé, Cogny, Denicé, Lacenas, Jassans-Riottier, Rivolet, Saint-Étienne-des-Oullières, Saint-Julien et Ville-sur-Jarnioux) ont été approuvés.

Ces modifications ont été intégrées dans une procédure unique intégrant également l'évolution des périmètres délimités des abords (PDA) à Jassans-Riottier.

Par ailleurs, en 2022, la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU intercommunal applicable sur les communes de Gleizé, Arnas, Villefranche-sur-Saône et Limas a été approuvée par l'État. Elle permet l'extension de la gravière existante dite « Carrière des Rives du Beaujolais » sur la commune de Limas.



• Dématérialisation des autorisations d'urbanismes

Mise en place le 1^{er} janvier 2022, le dépôt et l'instruction en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.



**VOS DÉMARCHES
D'URBANISME EN LIGNE !**

**Accéder au guichet
numérique 7j/7**

sur le site internet
de votre commune
ou sur
www.agglo-villefranche.fr



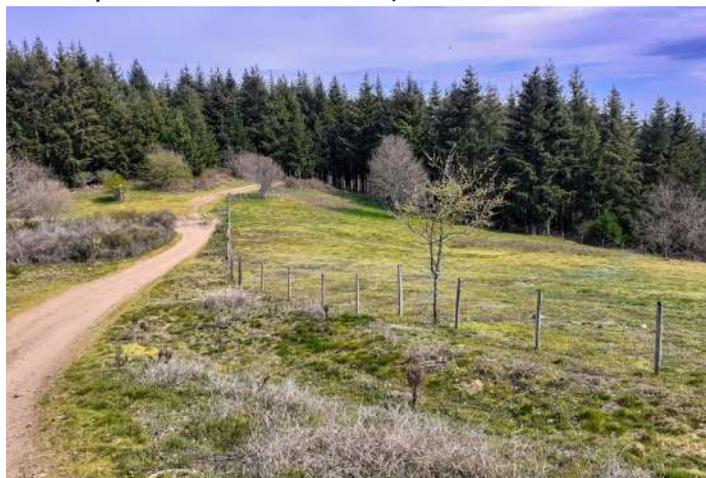
580 actes instruits

Protection et valorisation de l'environnement

• Mise en valeur et protection des paysages

La Communauté d'agglomération a conforté en 2022 son engagement pour la protection et la valorisation de ses paysages, en contribuant à la préservation et la mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de son territoire.

À ce titre, elle a participé à la mise en œuvre de plans de gestion de deux ENS son territoire : le marais de Boistray et les landes du Beaujolais.



• Organisation des semaines du développement durable

L'édition 2022 des semaines du développement durable s'est déroulée du 10 septembre au 2 octobre. Des animations variées (conférences, balades, ateliers, randonnées, informations, etc.) sur l'ensemble des thématiques du développement durable (déchet, mobilité, énergie, biodiversité, eau, paysage, etc) ont été organisées, pour la première fois, sur les 18 communes du territoire, et ont permis de toucher un large public.



Politique de l'habitat

• Plan d'aide à la rénovation de l'habitat

En 2022, la Communauté d'agglomération a lancé un plan d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat. Tous les ménages propriétaires occupants de leur logement, bailleurs privés, copropriétés du territoire, peuvent bénéficier d'aides financières (ECOPASS) pour la rénovation énergétique de leur logement, d'un conseil gratuit et personnalisé pour leurs projets de travaux, et sont accompagnés par un interlocuteur unique tout au long de sa réalisation sur les volets techniques, administratifs et financiers. En complément, un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été mis en place en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) qui s'adresse uniquement aux ménages aux ressources modestes. Ce dispositif conclu pour une durée de 5 ans permet également aux personnes âgées et/ou en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement et d'aides financières pour réaliser des travaux d'adaptation de leur logement pour faciliter le maintien à domicile.



313 logements rénovés
en 5 ans pour des habitants aux ressources modestes

1M € d'aides versées
par la Communauté d'agglomération

715 ménages
ont bénéficié de conseils en matière d'économie d'énergie, dont 13% qui ont eu un accompagnement personnalisé.



• Action en faveur des copropriétés dégradées

Les dysfonctionnements identifiés sur la copropriété du Chardonneret, située dans le quartier de Belleruche, ont conduit la Communauté d'agglomération et ses partenaires (Anah, Ville de Villefranche-sur-Saône, Alliade Habitat, Procvivis) à retenir la mise en place d'un accompagnement au redressement de la copropriété qui débute en 2023.

• L'élaboration du volet habitat du futur PLUiH

Il s'agit de définir les actions qui seront mises en place pour satisfaire les besoins en logement et en hébergement des habitants du territoire. Dans ce cadre, les professionnels de l'habitat ont été rencontrés à plusieurs reprises en 2022 afin de participer au diagnostic des besoins et de réfléchir collectivement aux modalités de mise en œuvre des actions envisagées par la Communauté d'agglomération.

Les thématiques abordées :

- le développement d'une offre de logements en accession sociale,
- la réponse aux besoins en logements pour les jeunes et les personnes âgées,
- la qualité des opérations produites en lien avec la transition énergétique.

• Politique d'attributions de logements sociaux et d'équilibre

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGDID) a été présenté fin 2022 en Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance partenariale du logement social. Le bilan triennal des attributions de logements sociaux a été exposé et fait notamment état :

- d'une amélioration de la prise en charge des mutations dans le parc social pour cause de logement inadapté au handicap et à la perte d'autonomie ;
- dans le cadre du projet urbain de Belleruche, des objectifs de relogements favorisant un parcours résidentiel positif atteints et même dépassés pour la résidence de la Barre des Cygnes ;
- d'avancées notables à intensifier en 2023 en termes de rééquilibrage en faveur d'une plus grande mixité sociale et territoriale.



Développement durable et transition énergétique

Le service transition énergétique a pour principales missions la réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air, et l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Son objectif est d'accompagner les habitants, les communes et les acteurs privés sur tous ces enjeux pour que chacun participe aux transitions en cours.

• Lancement du contrat d'objectif territorial

La Communauté d'agglomération a démarré en 2022 le programme « Territoire engagé transition écologique » de l'ADEME. Cette démarche est basée sur un programme d'accompagnement et de reconnaissance pour des actions et des progrès réalisés sur son territoire pour répondre aux enjeux de transition écologique. Ce programme permet de piloter la transition écologique. L'obtention du label est aussi un moyen de valoriser l'engagement auprès des citoyens. Il permet aux collectivités de repenser et d'améliorer par exemple les énergies alternatives aux énergies fossiles, la réduction, la collecte et la valorisation des déchets, l'exemplarité des commandes publiques, la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, le développement de boucles locales (économie circulaire).

• Plan de maîtrise de la demande en énergie

En 2022, dans un contexte de crise énergétique, la Communauté d'agglomération a lancé un plan de maîtrise de la consommation d'énergie pour ses bâtiments communautaires et s'est engagée dans le dispositif ECOWATT pour encourager les acteurs du territoire à adopter les bons gestes et à réduire collectivement les consommations d'énergie.



20 mesures
appliquées aux bâtiments

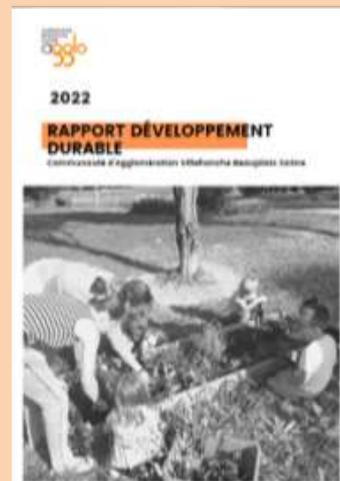
Réduire de 10%
les consommations d'énergie

Communication large
auprès des habitants



En 2022, le service transition énergétique et développement durable a co-piloté avec l'ensemble des services la rédaction du rapport développement durable 2022.

+ de 30 actions en faveur du développement durable mises en valeur



- **Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des communes dans leurs projets d'économie d'énergie**

En 2022, la Communauté d'agglomération a pris 2 initiatives pour accompagner les communes dans leur projet d'économie d'énergie : le recrutement d'un économiste de flux mutualisé et un outil numérique de suivi des consommations d'énergie. L'intérêt de cet outil est d'analyser et de suivre les consommations énergétiques avec pour but de mettre en place des actions permettant de réduire les consommations d'énergies sur les postes les plus rentables.

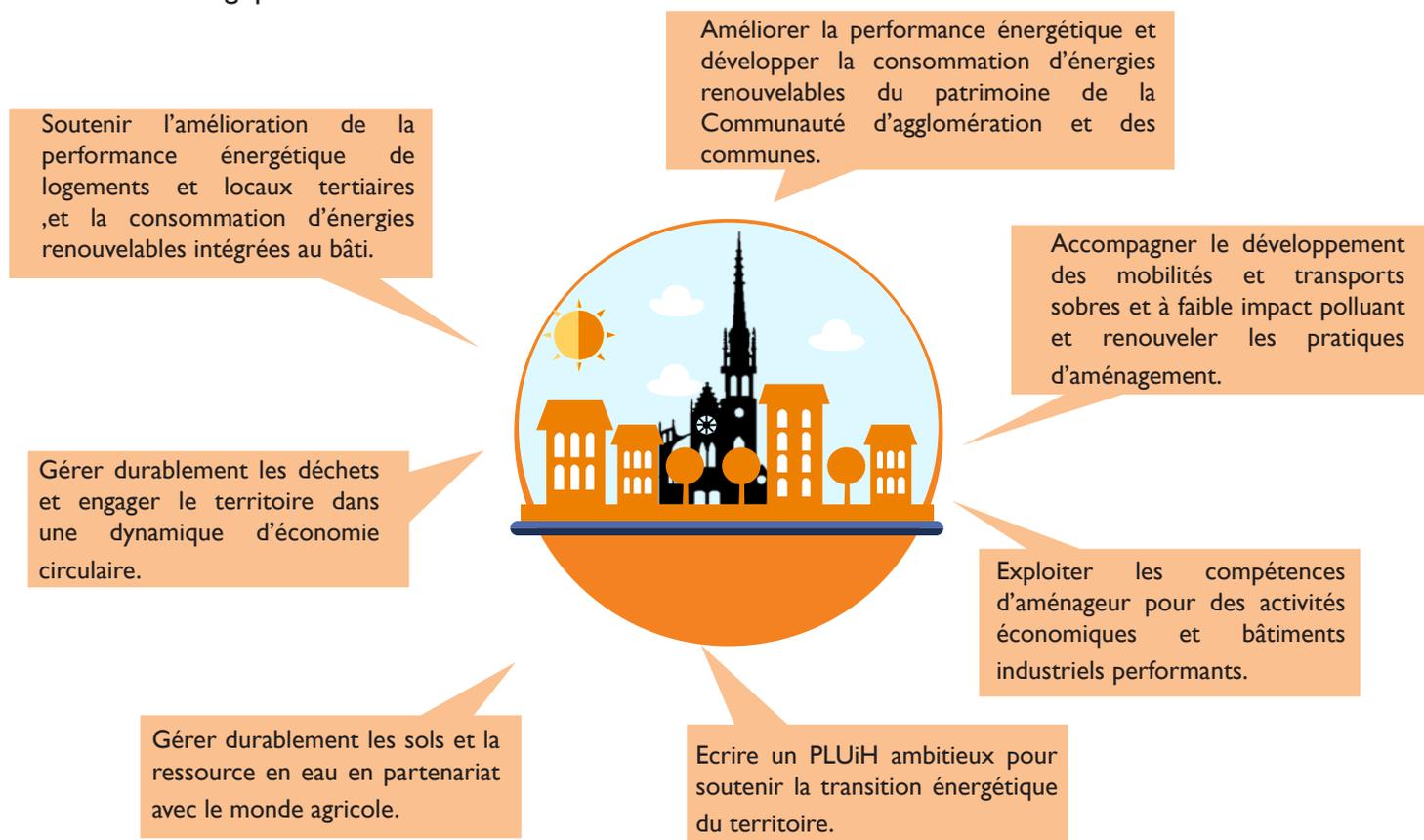


8 communes participantes

75 équipements
intègrent l'outil de suivi des consommations d'énergie

- **Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**

Le Plan Climat Air Énergie Territorial fixe des objectifs à atteindre selon un programme d'actions régulièrement évalué. Le bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial réalisé en 2022 donne les taux de réalisation des actions par axe oscillant entre 50 et 90%. Il est composé d'un programme comprenant 26 projets répartis dans 7 axes stratégiques :



En 2022, le service a également lancé un schéma directeur des énergies avec un cadastre solaire qui permettra de planifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire à travers sa déclinaison opérationnelle au sein du PLUiH

18 communes dotées de la connaissance de leur potentiel solaire



Nouvelles Mobilités

Le service met en oeuvre la politique de mobilité de la Communauté d'agglomération qui est autorité organisatrice de mobilité (AOM) : développer les mobilités actives (vélo), partagées (auto partage, covoiturage) et solidaires, améliorer l'offre de transport en commun et poursuivre l'amélioration et la sécurisation de la voirie communautaire.

Adoption d'un Plan Vélo

Lors du Conseil communautaire du 24 février 2022, les élus de la Communauté d'Agglomération ont adopté à l'unanimité un Plan Vélo ambitieux et adapté à la réalité du territoire, réaffirmant ainsi leur volonté de faire de Villefranche Beaujolais Saône un véritable « territoire de mobilités ».



Aide à l'achat d'un vélo

La première traduction concrète de ce Plan vélo, a été l'aide à l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion (incluant les vélos à assistance électrique VAE) afin d'encourager la pratique du vélo. Cette aide réservée aux habitants du territoire est de 200 € pour les VAE et de 100 € en cas d'achat d'un vélo neuf chez un vendeur de la Communauté d'agglomération.

220 aides

attribuées à des habitants du territoire à fin 2022

35 000 €

de subventions versées
à fin 2022

1,05M €

dont 800 000 €
de subventions

Déploiement de la Voie Bleue sur Jassans-Riottier

La Communauté d'agglomération réalise un aménagement et une sécurisation de 3,9 km du chemin de halage sur la commune de Jassans Riottier. Cette opération va permettre de conforter la continuité de l'itinéraire de la Voie Bleue (V50) depuis la frontière du Luxembourg jusqu'à Lyon. L'objectif est de proposer aux habitants de Villefranche Beaujolais Saône une voie cyclable en site propre pour circuler à vélo, à pied ou en rollers. Le choix de revêtements naturels a été privilégié. Les travaux ont commencé en novembre 2022 et se termineront en avril 2023.

+ de 700 km

de parcours le long de la Moselle, du Canal des Vosges et de la Saône



MAI À VÉLO - ATELIER DE REMISE EN SELLE

La Communauté d'agglomération a participé pour la première fois à l'opération Mai à Vélo. Elle a incité les 18 communes à promouvoir la pratique du vélo. Plusieurs animations ont eu lieu dans les communes du territoire : forum, atelier de remise en selle, balade à vélos, etc.

Les agents de la collectivité ont parcourus 915 km en vélos tout au long du mois de mai pour venir au travail



Schéma Directeur Cyclable

La seconde concrétisation du Plan vélo est l'élaboration d'un schéma directeur cyclable sur les 18 communes membres.

Ce schéma a notamment pour objectif de définir une nouvelle stratégie pour amplifier l'utilisation du vélo et notamment augmenter la part modale du vélo sur le territoire, d'améliorer les déplacements domicile-travail, touristiques et de loisirs, de valoriser le territoire avec des itinéraires adaptés, continus et sécurisés, reliant les principaux pôles générateurs de déplacements (centre bourg, gare, zones d'activités, espaces culturels) et des boucles touristiques (la Voie Bleue, la Voie du Tacot).



Des déplacements professionnels des agents plus sereins

La Communauté d'agglomération entend inciter ses agents aux mobilités durables via notamment :

L'achat de 3 voitures électriques avec bornes électriques IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) pour ces véhicules stationnés dans un parking, ainsi que 5 vélos à assistance électrique mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels.

Autres mesures : La mise à disposition de véhicules en auto partage, délivrance de cartes de bus du réseau Libellule pour les déplacements professionnels des agents et mise en place d'un forfait mobilité de 200€ pour les agents se déplaçant au moins 100 jours par an à vélo ou en covoiturage.

Poursuite des travaux d'amélioration et de sécurisation de la voirie communautaire

La Communauté d'agglomération a élaboré en 2016 un diagnostic des voiries communautaires qui a permis d'identifier les voiries en plus mauvais état et qui font l'objet de travaux chaque année afin de les rénover.

En 2022, près de 5km de voirie ont été rénovées et 7,8km ont fait l'objet de pontage de fissures.



Bientôt de nouvelles aires de covoiturage à Limas et à Jassans-Riottier

La Communauté d'agglomération aménage deux aires de covoiturage à Limas pour apporter une réponse aux habitants qui ont besoin de leur voiture pour se rendre sur le lieu de travail. Les travaux ont débuté en octobre 2022 et se termineront au printemps 2023. Les deux aires de covoiturage se situent de part et d'autre du péage autoroutier A6 de Villefranche-Limas.

Il s'agit de proposer aux utilisateurs non seulement une offre de stationnement voiture mais aussi une offre de services avec :

- 6 bornes de recharges pour les voitures électriques,
- 1 abri sécurisé fermé pouvant accueillir 10 vélos,
- 1 abri pour les covoitureurs.

Un parking de covoiturage de 32 places sur la commune de Jassans-Riottier a également été programmé en 2022 pour être réalisé en 2023 à proximité de la Voie Bleue avec 3 bornes de recharges pour les voitures électriques, un abri sécurisé fermé pouvant accueillir 4 vélos, des arceaux à vélos et un abri pour les covoitureurs.



1,2M € TTC
dont 900 000 €
de subventions

185 places
de stationnement
à Limas



CHALLENGE MOBILITÉ EN JUIN

La Communauté d'agglomération a participé à la 12^{ème} édition du Challenge Mobilité le jeudi 2 juin 2022. Cette journée était l'occasion de venir au travail en utilisant les modes de déplacements plus vertueux que la voiture : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, etc.

Qualité de l'eau et assainissement

La Communauté d'agglomération est responsable des captages, de la qualité du traitement et de la distribution de l'eau potable sur son territoire. Elle gère également le service public de la collecte et le traitement des eaux usées avant rejet en milieu naturel selon différents modes (régie, délégation de service public, etc.).

Quatre services communautaires sont concernés : qualité des eaux, assainissement, études et travaux et grands projets.

Poursuite des travaux de la station de Villefranche-sur-Saône et construction d'un bassin d'orage

Les travaux se sont poursuivis en 2022 avec un passage de la première phase des travaux et la construction des ouvrages neufs (Biostyr et Bassin d'Orage de 15 000 m³) – de juin 2020 à juin 2022 à la phase 2 et la modification et démolition des ouvrages existants – de juin 2022 à juin 2024.

Les travaux se poursuivront par la construction du nouvel ouvrage d'arrivée, la modernisation des ouvrages de prétraitement et de traitement physico-chimique, la remise à neuf et l'extension de la filière de traitement des boues, l'amélioration des outils de gestion et supervision de l'usine.



Villefranche-sur-Saône

33,4 M € HT
coût de l'opération

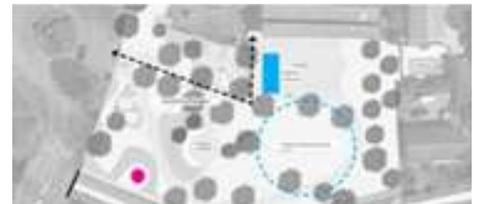
Travaux de construction des bassins Braun et Morgon

Afin de permettre le stockage des eaux usées en temps de pluie et de limiter les rejets dans le milieu naturel, plusieurs bassins d'orage sont à mettre en place dont celui du bassin Braun et un autre le long du Morgon. Ils sont respectivement situés au niveau des squares Raoul Follereau et Fontgraine à Villefranche-sur-Saône. Concernant le bassin Braun, les études ont été menées en 2021 et les travaux ont démarré début 2022. Concernant le bassin Morgon, les études ont été lancées en 2022 et les travaux sont prévus en 2024.



Bassin Braun - Capacité de 3000 m³

5,2 M € HT
coût de l'opération



Bassin Morgon - Capacité de 6000 m³

7 M € HT
coût de l'opération

Travaux de reconstruction des stations de Blacé et Lacenas-Cogny

Les deux stations de traitement des eaux usées ne permettaient plus un traitement efficace. Les travaux ont démarré en février 2022 pour s'achever au printemps 2023. Ces deux nouvelles STEP sont conçues dans une démarche environnementale vertueuse et une volonté de parfaite insertion paysagère.

Le traitement et la filtration sont réalisés par l'écosystème créé par la plantation de roseaux.



Blacé



Lacenas

1,7 M € HT
coût de l'opération pour Blacé

1,3 M € HT
coût de l'opération pour Lacenas-Cogny

Poursuite des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable

Les travaux de renouvellement de canalisations permettent de limiter les fuites, d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable, de distribuer une eau de qualité et de limiter le vieillissement du patrimoine.

**400 km de réseaux
qui desservent
23 000 abonnés**

2,2 M € TTC
de budget global de travaux

Poursuite des travaux de renouvellement et de mise en séparatif des réseaux d'assainissement

Les travaux de renouvellement de canalisations permettent de lutter contre les pollutions du milieu naturel, les débordements et de garantir la pérennité du patrimoine assainissement.



**500 km de réseaux
qui desservent
30 000 abonnés**

4,5 M € TTC
de budget global de travaux

Poursuite de la sécurisation du système d'eau potable

Le système d'eau potable de la Communauté d'agglomération alimente 60 000 personnes en eau potable. Suite aux audits réalisés pour protéger au mieux la ressource, de la production à la distribution, un programme de travaux a été défini en 2022. La première étape a été le déploiement de la partie « sureté » : alarmes, contrôle d'accès, dispositif de vidéosurveillance et le système d'information indépendant associé. La réception de ces travaux est prévue en 2023.

Finalisation du Contrat de Bassin du Beaujolais 2022-2024

En 2022, le contrat de Bassin du Beaujolais a été officiellement lancé. Ce partenariat conclu entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et 22 maîtres d'ouvrage - dont la Communauté d'agglomération - permet de garantir à la collectivité un niveau d'aide à hauteur de 6 millions d'euros pour un montant total de projets et travaux de l'ordre de 25 millions d'euros dans le but d'améliorer la qualité des milieux récepteurs. Le Contrat de Bassin a été signé officiellement le 23 septembre 2022 à Lacenas en présence du Directeur de l'AERMC Laurent Roy.

Deux schémas directeurs

Schéma directeur des eaux pluviales et définition de la compétence GEPU : l'étude lancée permettra d'établir un état détaillé des ouvrages existants, de leur état et des travaux à envisager.

Schéma directeur d'assainissement de la commune de Jassans-Riottier : l'étude s'est achevée en 2022 par le dépôt d'un dossier Loi sur l'Eau auprès des services de l'Etat afin d'obtenir l'autorisation administrative d'exploiter le système d'assainissement de Jassans-Riottier. Cette étude a abouti à une proposition de travaux pluriannuelle visant à améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de la commune de Jassans-Riottier.

Poursuite du projet agro-environnemental sur le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) des champs captants de Beauregard

Des travaux de préparation de la zone ont été réalisés en 2022 : certification AB de toutes les parcelles qui seront proposées en agriculture, mise en place d'une nouvelle barrière d'accès au niveau du parking de l'aviron pour sécuriser l'accès au Périmètre de protection Éloigné (PPE), achat de 2 parcelles du PPE et installation d'un agriculteur local au travers d'un prêt commodat, démarrage de la procédure d'acquisition d'une exploitation agricole sur le PPE et élaboration d'une stratégie foncière et préalable au droit de préemption à l'échelle du PPE.

Systeme d'Information Géographique

En 2022, près de 17 km de réseaux d'assainissement ont été inspectés par caméra et 486 ouvrages ont pu être relevés permettant ainsi d'améliorer la connaissance patrimoniale des différents systèmes d'assainissement.

Collecte, tri des déchets et sensibilisation des habitants

La Communauté d'agglomération assure la collecte et l'élimination des déchets des particuliers et des entreprises (uniquement déchets assimilés aux déchets ménagers) sur les 18 communes. Cette collecte comprend les déchets recyclables (emballages, papiers, verre), les ordures ménagères résiduelles et les encombrants.

Elaboration d'un plan d'action déchets

Afin d'optimiser le service de collecte et de traitement des déchets ménagers, un groupe de travail composé d'élus et de techniciens de la Communauté d'agglomération s'est réuni à plusieurs reprises en 2021 afin de proposer au Conseil communautaire des pistes d'évolution du service et de préparer notamment le passage aux extensions de consigne de tri en 2022. Ce travail de réflexion s'est poursuivi en 2022.

Participation à des manifestations et actions de sensibilisation

La mise en place en février 2022 d'une nouvelle signalétique à la déchèterie communautaire d'Arnas pour faciliter le parcours des usagers et améliorer le tri des déchets.



L'installation en septembre 2022 de 3 nouveaux sites de compostage partagé dans les communes d'Arnas, de Rivolet et de Saint-Julien.



L'animation par les ambassadeurs du tri d'un atelier de sensibilisation sur les déchets textiles dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.



Les thématiques abordées lors des animations (animations scolaires, sensibilisation des habitants, accueil du public au siège, etc.) sont les consignes de tri, le recyclage, la réutilisation des déchets, la fabrication du papier, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation et réduction de déchets, les ressources naturelles et le compostage.

Préparation d'une expérimentation de collecte de bio déchets

Le projet consiste à expérimenter durant un an le tri à la source des biodéchets par les ménages et ce à compter du 1^{er} janvier 2023. 22 points d'Apport Volontaire ont été installés pour desservir une population de 6600 habitants environ sur un secteur commun à Villefranche-sur-Saône et Limas.



Bâtiments communautaires

Les services de la Communauté d'agglomération entretiennent et rénovent les équipements communautaires et leurs espaces verts, et contrôlent les établissements recevant du public afin de proposer des services publics de qualité et adaptés aux besoins des habitants du territoire.

Installation d'une école de production «La Fabrique» à Créacité

2022 a vu la réalisation de travaux tels que l'ouverture d'une issue de secours dans la façade sud du bâtiment et la création d'un escalier de secours, le doublement des structures modulaires, la création de sorties de secours dans les ateliers, la régularisation de la situation

vis-à-vis de la réglementation des Etablissement Recevant du Public (ERP) avec le dépôt de déclaration de travaux et de permis de construire, la fourniture et la pose d'un système de radar pour l'ouverture du portail automatique en sortie du site.



Travaux d'amélioration des installations sportives du territoire

- Remplacement des éclairages du parking public par des éclairages à leds et zonage de l'allumage.
- Au palais omnisports de L'Escale à Arnas : révision du système de sécurité incendie et intervention sur la sonorisation

de la salle VIP, reprise des faïences dans les vestiaires, fourniture et pose d'écran leds sur les garde-corps en pieds de gradins dans la salle élite et remplacement des éclairages par des leds hors halle sportive et escalade.



LANCEMENT DES ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT DU FUTUR SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération a fait l'acquisition du bâtiment consulaire de la CCI ainsi que du bâtiment voisin, situés au 317 et 267 boulevard Gambetta à Villefranche-sur-Saône. Elle souhaite créer son siège dans ces deux bâtiments et regrouper les services actuellement installés au 115 rue Paul Bert à Villefranche-sur-Saône.

Outre le déménagement du siège de la Communauté d'agglomération dans des locaux plus fonctionnels, l'objectif est d'intégrer de nouveaux services, de rendre plus visible la collectivité et de mettre en valeur son image.

La Communauté d'agglomération porte par ailleurs une ambition de rénovation exemplaire (notamment sur le plan environnemental) pour ces deux bâtiments afin d'offrir un service de qualité à la population et un environnement de travail « moderne et dynamique ». Une étude de programmation a été initiée et s'est déroulée tout au long du second semestre 2022.





Culture

Les différents services de la culture contribuent à faire de la culture et de l'éducation artistique un moyen d'épanouissement, un lien entre les communes, et un levier de développement du territoire et de valorisation du patrimoine.

Des projets culturels mutualisés

• Lancement de l'ampli - Musiques actuelles

La Communauté d'agglomération s'est fixée comme objectif de faire de la culture un moyen d'épanouissement, notamment en encourageant l'éclosion de nouveaux talents musiques actuelles, résidant sur le territoire. Elle se positionne ainsi aux côtés des jeunes talents musiques actuelles, en leur proposant un tout nouveau dispositif complet d'accompagnement : « l'ampli ».

Ce dispositif a pour objectif de promouvoir les artistes amateurs de 15-25 ans en les accompagnant dans leur structuration (résidence, accompagnement artistique, formation coaching), en les aidant à diffuser leurs œuvres par l'enregistrement d'un EP (album musical comprenant entre 4 à 6 titres) et sa distribution nationale et en leur permettant de se produire sur scène lors des Nouvelles voix en Beaujolais. L'appel à candidature a été lancé en octobre et la sélection des participants au tremplin a eu lieu en décembre 2022.

• Plan local d'Éducation Artistique et Culturelle

Le Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC) est un recueil d'offres culturelles proposées à tous les établissements scolaires du territoire.

27 classes scolaires

ont bénéficié des offres culturelles du PLEAC

14 classes élémentaires, 9 classes de collège et 4 classes de lycées

• Des ateliers et résidences

De nombreux ateliers et résidences ont rythmé cette année 2022 avec notamment :

- la résidence artiste plasticienne Sabrina Vitali (ateliers paysages olfactifs), la résidence artiste verrier Vincent Breed (visites ateliers verre);
- les portraits d'arbres-Forêt imaginaire (ateliers calligraphie);
- les ateliers artistiques et culinaires autour des récits de vie;
- les ateliers numériques autour des écosystèmes naturels invisibles;
- du Street art fresque avenue de la plage.



Obtention du label de l'Etat, 100% EAC – éducation artistique et culturelle

Ce label a été obtenu afin de valoriser un engagement, d'une démarche partenariale et d'une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire.

Festival Nouvelles Voix

La Communauté d'agglomération soutient le festival annuel produit par le théâtre de Villefranche-sur-Saône en étant le partenaire majeur de cet événement.

18^{ème} édition

du Festival Nouvelles Voix

14 jeunes artistes

mis en scène lors du festival

2 300 personnes

sur le festival pendant 6 jours

Les musées de la Communauté d'agglomération

Le service des musées oeuvre au rayonnement de 2 musées dans le paysage culturel, patrimonial et scientifique du territoire. Ils contribuent à construire une identité culturelle et patrimoniale forte.

• Le musée du Prieuré à Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais

LES 10 ANS DU PRIEURÉ :

Pour ses 10 années d'existence, la programmation du musée a été étoffée pour offrir au public un panel élargi d'animations, de spectacles, d'ateliers, de visites, de jeux, de conférences tout au long de la saison 2022. Une exposition temporaire intitulée « Jardins du cloître, promenade dans le monde végétal du Moyen-Âge » a été au coeur de cette année d'anniversaire. En outre, un jardin de plantes médicinales a été reconstitué dans le cloître permettant ainsi d'enrichir le discours du musée.



• Le musée Claude Bernard à Saint-Julien

L'EXPOSITION « ROBERT DOISNEAU, IMMERSION DANS LA MÉDECINE DES ANNÉES 50 » :

Dans le cadre d'un partenariat prestigieux entre les Ateliers Doisneau (Paris), l'Université Claude Bernard Lyon 1 et la galerie de la Praye (Fareins), le musée Claude Bernard a organisé du 15 juillet au 9 octobre 2022 une exposition dédiée au photographe Robert Doisneau via une immersion en images dans la médecine des années 50.

4 785 visiteurs

sur la saison (avril à octobre)

1 279 visiteurs

pour l'exposition temporaire
Robert Doisneau

**42% de visiteurs
scolaires**

374 enfants participants
aux ateliers famille

1 850 visiteurs

dont 100 participants aux ateliers
et 250 lors des Journées
Européennes du Patrimoine

5 000 visiteurs

sur la saison (mai à novembre)

Projet d'extension du musée du Prieuré

Une étude sur le développement
stratégique du site avec des
cabinets spécialisés a débuté en
septembre et se déroulera sur
toute l'année 2023.



Le conservatoire à rayonnement intercommunal

Le conservatoire propose un enseignement artistique de qualité. 50 professeurs accompagnent enfants, jeunes et adultes amateurs dans la construction d'une pratique artistique riche et épanouissante pouvant conduire certains à la professionnalisation. Le conservatoire assure également l'éveil artistique dans les écoles et les établissements d'accueil du jeune enfant communautaires.

• Zoom sur le spectacle Péplum

Péplum est un spectacle participatif créé par le collectif de théâtre musical Odysée et Cie qui a été présenté le 18 juin 2022 à un public nombreux et enthousiaste au stade de Le Perréon.

Il est le fruit d'un partenariat entre le Conservatoire, l'association ADEPA qui rassemble l'école de musique de Saint-Étienne-des-Oullières, les harmonies-fanfars de Cogny, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais et Le Perréon. Ce projet a également mobilisé les écoles de Le Perréon et de Saint-Étienne-des-Oullières, ainsi que la chorale Beaujolaise.

Enfants et musiciens amateurs ont répété de longs mois accompagnés par leurs professeurs, chefs d'orchestre ou de chœur, avant de se rassembler aux côtés des musiciens-acteurs du collectif Odysée, sous la houlette de Serge Desautels, professeur au conservatoire, qui a su embarquer petits et grands dans le tournage festif de ce spectaculaire Péplum.



200
participants
musiciens, orchestres,
choristes, écoles

700
spectateurs

Vidéo du spectacle Péplum



50 professeurs
intervenant
au conservatoire

900 élèves
dont 80% résident
sur le territoire

110 classes
bénéficiant
d'interventions scolaires

120 manifestations
sur l'année

Des nouveautés en 2022

Le conservatoire s'attache à développer chaque année de nouveaux services pour répondre aux attentes des habitants :

- Le spectacle « Le Petit Prince » donné au théâtre de Villefranche-sur-Saône par la première promotion d'élèves, recrutés en septembre 2021 au sein de la classe chant et théâtre Bellero'chant scène à l'école Jacques Prévert.
- La création d'un poste d'enseignement de théâtre et le développement de plusieurs ateliers préfigurant la mise en place d'un véritable parcours structuré d'apprentissage du théâtre à compter de septembre 2023.

Le Pays d'art et d'histoire

Le service animation de l'architecture et du patrimoine met en œuvre le Pays d'art et d'histoire du Beaujolais. Il sensibilise les habitants, le public jeune et les touristes à la richesse du patrimoine et à la qualité architecturale.



- **Exposition «Au cœur de l'arbre - de la graine au médicament», à Saint-Julien (Musée Claude Bernard)**

L'exposition a proposé une plongée ludique dans le monde complexe des arbres qui nous entourent, reconnus depuis l'Antiquité pour leur pouvoir sur notre santé : remèdes traditionnels, recettes des apothicaires, chimie des pharmaciens, chacun s'approprie à sa manière leurs vertus médicinales ! Figures majeures de la biodiversité, les arbres contribuent fortement à nous maintenir en bonne santé. Accessible aux enfants guidés par la mascotte Sophie, « Au cœur de l'arbre » rend hommage aux parcs et forêts du territoire en évoquant les forêts de la Pyramide et de la Cantinière, les parcs du Bois doré, de Hauteclaire et Vermorel à Gleizé et Villefranche-sur-Saône.

- **Exposition De Pierrette à Yvonne – s'engager au féminin durant les deux guerres mondiales, à Villefranche-sur-Saône (Maison des Mémoires)**

Le Pays d'art et d'histoire du Beaujolais et l'association Ecobeaupal ont invité les visiteurs à porter un regard sur le parcours de 17 femmes engagées. S'efforçant de pallier l'absence des hommes partis au combat entre 1914 et 1918, les femmes sont omniprésentes dans les champs et les vignes, les usines et les écoles. Nombre d'entre elles fabriquent des obus ou soignent les blessés dans les hôpitaux militaires. Entre 1939 et 1945, elles font face aux pénuries alimentaires.

À Chasselay elles se mobilisent face au massacre des Tirailleurs sénégalais en 1940. Plusieurs femmes sont déportées ou doivent s'enfuir. D'autres s'engagent au péril de leur vie comme résistantes. L'exposition, réalisée avec l'association Ecobeaupal, s'interroge sur les témoignages que ces femmes ont laissés, et sur les regards que les historiens et l'État portent sur elles dont certaines sont reconnues Justes* parmi les Nations.

* Les 11 Justes parmi les Nations dans la Communauté d'agglomération (l'année correspond au titre décerné par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem) : Charles et Jeanne Sève (Villefranche-sur-Saône) - 1980, Claudius et Benoîte Bérroujon et leur fille Jeanne (Le Perréon) - 1986, Paul Bourdonnel (Villefranche-sur-Saône) - 1996, qui aida les époux Gougenheim et leurs trois enfants, André et Simone Romanet (Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais) - 1996, Honoré et Antoinette Tomatis (Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais) - 1996, Henri Bastian (Villefranche-sur-Saône) - 2003, qui aida la pédiatre Sylvie Karlin.



313 visiteurs
accueillis lors de visites gratuites

11 arbres ou familles d'arbres représentés



518 visiteurs
du 3 septembre au 24 mars 2022
à l'exposition

1076 visiteurs
guidés dans 5 communes du terroire
par destination Beaujolais

506 élèves
accueillis en temps scolaire

Transfert des fonds photographiques

En 2022 a eu lieu le transfert des fonds photographiques dédiés aux entreprises caladoises (hormis Vermorel) au service des Archives municipales de la Ville de Villefranche-sur-Saône. Les fonds restant sous la responsabilité du service Animation de l'architecture et du patrimoine sont concernés par les thématiques du Pays d'art et d'histoire.

Attractivité touristique

L'office de tourisme Destination Beaujolais, intervient à l'échelle de 3 EPCI du Beaujolais. Ses missions : accueil, conseil et accompagnement des visiteurs, promotion, communication et valorisation du Beaujolais en France et à l'international, coordination des acteurs locaux, développement des filières, commercialisation, observation touristique locale et coordination événementielle.

Destination Beaujolais porte l'image du Beaujolais dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux du tourisme, et contribue fortement aux programmes de valorisation des filières touristiques : Pays d'art et d'histoire, Géoparc mondial UNESCO du Beaujolais, Vignobles & Découvertes, Accueil Vélo, Qualité Tourisme, etc.

Le plan d'actions de Destination Beaujolais, qui s'articule fortement autour de la communication digitale, des relations avec les médias et des campagnes de terrain, vise la

progression du nombre de nuitées touristiques dans le Beaujolais et l'augmentation des retombées économiques de l'activité touristique sur le territoire.

Destination Beaujolais met en œuvre un plan d'actions se structurant autour de 4 grandes thématiques :

- Loisirs de Pleine Nature & Tourisme durable
- Culture & Patrimoine
- Œnotourisme & Gastronomie
- Tourisme d'affaires & Séminaires au vert



Budget annuel
1 M €

488 adhérents
partenaires

40 000 visiteurs
dans les 5 bureaux
d'Information Touristique

280 000 visiteurs
sur le site de Destination
Beaujolais

1 bureau d'informations
touristique itinérant

24 000 abonnés
facebook



© Crédit photo Gaëlle Taburiaux



Petite enfance

La Communauté d'agglomération compte 12 structures d'accueil sur le territoire : 9 équipements en gestion directe, 3 équipements associatifs et 2 Relais Petite Enfance Itinérant (RPEI) et 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) en partenariat avec différents acteurs petite enfance du territoire.

Ouverture d'un 2^{ème} Relais Petite Enfance Itinérant

En septembre 2022, un 2^{ème} Relais Petite Enfance Itinérant a été créé sur 7 communes du territoire, non desservies jusqu'à présent (Cogny, Denicé, Jassans-Riottier, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet et Saint-Cyr-Le-Châtoux). Il regroupe 65 assistantes maternelles dont 39 sont déjà inscrites au RPEI.



127 enfants inscrits
en 2022

72 temps collectifs
en 2022

3 établissements ouverts deux semaines supplémentaires en période estivale

Afin de répondre davantage aux besoins des familles durant la période estivale 2022, 3 structures petite enfance sont restées ouvertes 2 semaines supplémentaires (semaines 30 et 31). Cela a permis à 120 familles de bénéficier de ce dispositif sur les 2 semaines.

248 familles
inscrites en septembre 2022

1 190 enfants
en accueil régulier et occasionnel

Soutien aux métiers de la Petite Enfance

La Communauté d'agglomération a accueilli et formé une 1^{ère} promotion d'apprenties dans ses établissements Petite Enfance. Un partenariat avec le centre de formation Notre-Dame de Villefranche-sur-Saône, la Mission Locale et Pôle Emploi a permis d'accueillir en septembre 2022 une promotion de 15 apprenties en formation.



Séminaire Petite Enfance pour les agents du service

Le 15 juillet, 140 agents du service se sont réunis sur le site de l'Escale à Arnas pour un séminaire répondant à un appel à projet « Comment rompre les inégalités de territoire ». La thématique abordée était le langage, axe travaillé au quotidien au sein des établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté d'agglomération. Au programme, une conférence animée par Madame Thollon Béart et des ateliers en format « world café ».



Finale Coupe Nationale Futsal

Le palais omnisports de l'Escale a accueilli la Finale de la Coupe de France Futsal le dimanche 22 mai 2022 remportée par Nantes Métropole Futsal face à Mouvaux Lille Métropole.



+ de 1000 spectateurs
venus encourager les 2 équipes

Championnat France UNSS d'Escalade Collèges – Lycées

Du 16 au 20 mai 2022, 59 équipes représentant 500 collégiens et lycéens venus de toute la France se sont mesurés en escalade sur la structure artificielle de difficulté du palais omnisports de l'Escale.



Finale Championnat France Nationale 2 rugby fauteuil

La Communauté d'agglomération a accueilli les Finales Nationale 2 de rugby fauteuil remportée par les Sharks du Montpellier Rugby Fauteuil le samedi 21 mai 2022 au palais omnisports de l'Escale.



Équipe nationale japonaise d'escalade

L'équipe nationale d'escalade du Japon est venue 3 jours au mois de juillet 2022 sur le site de l'Escale dans le cadre de sa préparation en vue d'une étape de coupe du monde à Briançon.



L'ensemble de ces manifestations s'inscrit dans la continuité de la démarche entamée par la Communauté d'agglomération depuis 3 ans autour de la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur le territoire. En effet, le site de l'Escale a été retenu comme Centre de Préparation des Jeux 2024 pour les disciplines sportives suivantes : rugby fauteuil, basket fauteuil, rugby à 7, basketball et handball.



Cimetière paysager et centre funéraire

La Communauté d'agglomération dispose sur la commune de Gleizé d'un cimetière paysager qui s'étend sur 14 hectares et d'un centre funéraire crématorium à Gleizé.

Aménagement de nouveaux espaces au cimetière paysager

Les travaux de création d'un ossuaire ont été lancés afin de mieux gérer le cimetière paysager et de débiter en 2023, une campagne de reprises administratives de concessions à échéance.

2022 a également permis l'implantation de cinq plateformes de tri dans l'enceinte du cimetière paysager afin de permettre aux usagers de procéder au tri des déchets (déchets compostables / déchets non compostables et non recyclables).

Le compost réalisé sur site sera mis à disposition des usagers pour réaliser leurs plantations au sein même du cimetière paysager. La mise en service est prévue en juin 2023.



30 concessions «cavurne» réalisées en optimisant l'aménagement de différents secteurs

Santé

Un service Contrat local de santé a été créé en vue d'un diagnostic de santé initié en octobre 2022 dans l'objectif de conclure un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle des 18 communes en lien avec les acteurs médicaux, sociaux, éducatifs et associatifs du territoire.





Programme de renouvellement urbain de Belleroche

Le service renouvellement urbain NPRU pilote et coordonne le Programme de Renouvellement Urbain de Belleroche en lien avec les différents maîtres d'ouvrages et les services de l'État. Principaux objectifs : diversifier l'offre résidentielle et les fonctions du quartier, l'ouvrir sur son environnement, et développer le « vivre ensemble ».

Verger et jardin partagé de Belleroche

Dans l'objectif de renforcer le cadre paysager de Belleroche, la Communauté d'agglomération a planté plus de 1000 arbres fruitiers et d'ornement sur l'espace de l'ancienne Barre des Cygnes. Ils vont se développer et seront replantés dans les futurs aménagements du quartier.



Douze jeunes du quartier ont participé au chantier de plantation. Le nom « Verger des Cygnes » a été proposé et voté par des habitants du quartier. Les panneaux descriptifs de chaque espèce ont été réalisés par les enfants et adolescents de la Bibliothèque de l'école Jean Bonthoux (la BCD), en lien avec l'association Lecture et partage et le service jeunesse de Villefranche-sur-Saône. Ce nouvel espace de nature a été inauguré en mars 2022. L'ouverture du jardin partagé est prévue en 2023.



Concertation et participation citoyenne

En juillet 2022, l'Opac du Rhône, opérateur en charge de la réalisation du projet d'aménagement, a tiré un premier bilan de la concertation réglementaire effectuée pour la création de la zone d'aménagement concertée. La concertation s'est poursuivie en septembre et octobre 2022 avec la participation du public pour la mise à disposition de l'étude d'impact environnementale. Les participations sont analysées afin de prendre en compte au mieux les remarques des habitants dans la conception du projet urbain. En 2023, une nouvelle étape de co-construction du projet se dessinera autour de la thématique des espaces verts.

Maison de santé à Belleroche

Les élus du territoire ont réalisé un geste symbolique avec la pose de la première pierre de la Maison médicale pluridisciplinaire de Belleroche, en présence des professionnels de santé. Cet équipement construit par l'Opac du Rhône et la Ville de Villefranche-sur-Saône accueillera des médecins généralistes, des infirmières, une orthophoniste et des services publics.



Reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

L'un des objectifs du programme de renouvellement est de mieux répartir l'offre en logements sociaux sur la Communauté d'agglomération et de la rendre plus attractive et adaptée aux besoins actuels des ménages.

140 M €
budget global

Quartier
intercommunal
Limas, Gleizé
et Villefranche-sur-Saône

Politique de la ville et cohésion sociale

Le service contrat de ville et cohésion sociale a pour principales missions l'animation du contrat de ville et l'appui à la mise en œuvre d'actions de développement social et d'amélioration de la gestion de proximité (GSUP). Il accompagne également la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de Belleruche.

Brigade de vacataires

Cette action vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (personnes non scolarisées, en rupture avec le monde de l'emploi ou de la formation). Une première expérience professionnelle leur est proposée leur permettant d'appréhender le monde du travail. L'équipe de jeunes est recrutée et suivie par AIDE en lien avec la Mission Locale. Ils sont encadrés par un professionnel et interviennent sur des chantiers simples, tels que de la mise en peinture de murs ou la pose de parquet flottant. Le donneur d'ordre, commune ou Communauté d'agglomération prend en charge le matériel et les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux. En septembre 2022, l'action a été réorganisée afin d'assurer un meilleur suivi des jeunes.

Ateliers socio-linguistiques (ASL)

En 2022, le service a continué à soutenir les 4 ateliers socio linguistiques proposés dans les quartiers politique de la ville : La Croix Rouge, l'association « Lecture et Partage », l'association « Mille et Une » et l'association « AMIH ». Ces dernières ont accompagné 75 candidats au Diplôme d'Études en langue française (DELF) dont 66 ont obtenus leurs diplômes.

Le soutien à l'AFI 69 a également été maintenu : prolongement de l'accompagnement des intervenants en ASL, au niveau pédagogique (échange de pratiques, sensibilisations/formations, etc.), en favorisant le développement d'une coopération entre partenaires locaux (organisation de l'examen DELF déconcentré sur Villefranche-sur-Saône) et en assurant l'interface avec les institutions.

Gestion sociale et urbaine de Proximité

En partenariat et avec le financement des bailleurs sociaux, le service a coordonné la préparation et la mise en œuvre des activités sur le terrain de l'ex barre des Cygnes, pour les habitants du quartier sur les mois de juillet, août et septembre (sports, jeux, peintures collectives, contes, jardinage).

Ce dispositif mis en place depuis 2021 renforce la dynamique associative et soutient la mise en œuvre du projet de « Quartier fertile » avec l'équipe ANRU inauguré en mars 2022.



20 jeunes
ont bénéficié de cette expérience
en 2022

**Interventions sur
des chantiers de
2 à 4 semaines**

**75 candidats
accompagnés**
dans la préparation au Diplôme
d'Études en Langue Française (DELF)

**4 ateliers
socio linguistiques
proposés**

250 personnes
réunies sur l'espace
chaque semaine pour profiter
des activités



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le CIAS est un établissement rattaché à la Communauté d'agglomération qui favorise la réussite éducative et l'égalité des chances des enfants de 2 à 16 ans. Il oeuvre à l'accompagnement des parents dans leur démarche éducative par la mise en place d'espaces de parole et temps d'échanges collectifs.

Accompagnement individualisé des jeunes en situation de fragilité et de leur famille

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) vise à accompagner, dès la petite enfance, des enfants et adolescents identifiés par les acteurs socio-éducatifs de territoire comme étant en situation de fragilité. Les référents de parcours prennent en compte la globalité de l'environnement de l'enfant et créent un parcours individualisé en lien avec sa famille. Le partenaire principal est l'Education Nationale qui oriente 76% des situations vers le PRE.



144 situations
étudiées et accompagnées
par le PRE en 2022
soit 109 familles

Organisation de «cafés des écoles» entre parents «Pas facile d'être parents : comment les aider à bien grandir ?

Les cafés des écoles visent à accompagner et encourager les parents dans leur démarche éducative et favorisent le lien parent-école. Ce sont des temps d'échanges entre parents sur des thématiques éducatives : le rôle de l'école, l'alimentation, les écrans, la communication bienveillante. Ces temps ont lieu au sein des écoles pour favoriser la coéducation et réaffirmer la place du parent dans le parcours de son enfant. Au-delà de la circulation d'information, la mise en place d'une atmosphère bienveillante et de confiance est le cœur de la réussite d'un tel projet. Ces rencontres sont un espace bienveillant et non jugeant pour poser ses questions et s'exprimer sur ses doutes et difficultés, il est un lieu ressources pour rencontrer d'autres parents et obtenir des informations et favorise une meilleure compréhension du fonctionnement et des enjeux de l'école.

6 écoles

avec des cafés hebdomadaires

4 écoles maternelles

avec des séances thématiques
ponctuelles

Renforcement du «Club langage»

Suite aux périodes de confinements, les inquiétudes des enseignants de maternelle face à des enfants mutiques ou en retard au niveau de la langue ont grandi.



Le CIAS a animé des clubs langage dans six écoles. Il s'agit d'ateliers réguliers et fréquents, 2 fois par semaine, avec un même groupe d'enfants repérés par les enseignants pour leurs difficultés langagières. Ils offrent un espace ludique et convivial aux enfants pour s'exprimer, pratiquer le français et jouer avec les mots en utilisant le jeu et les livres.

**Interventions auprès
de 36 enfants
dans 6 écoles**



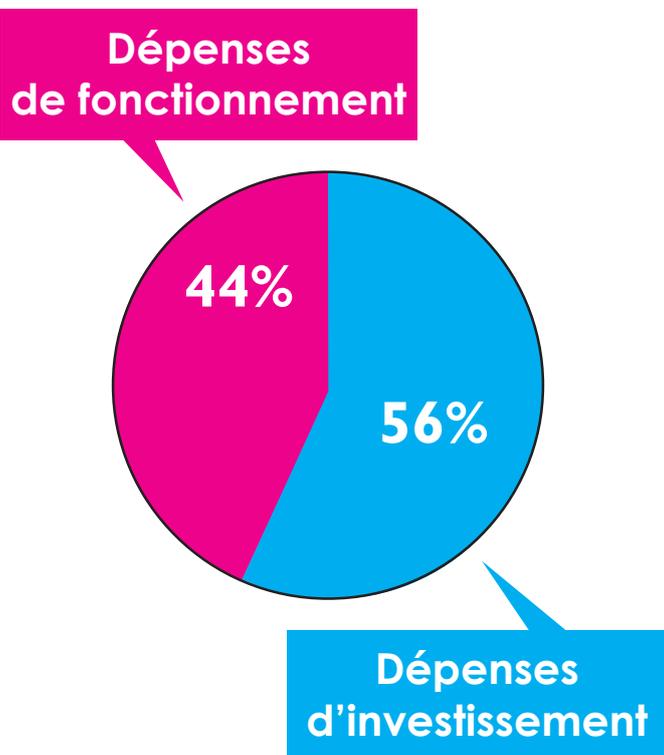
Finances et marchés publics

Les principales missions de la direction des finances et des marchés publics sont l'accompagnement à la définition des orientations financières et budgétaires, l'élaboration et l'exécution des budgets de la Communauté d'agglomération, le pilotage et le contrôle de gestion, la recherche de financements, le suivi des dossiers de demandes de subventions, et l'accompagnement à la définition de la politique d'achat et de passation des marchés publics de la collectivité.

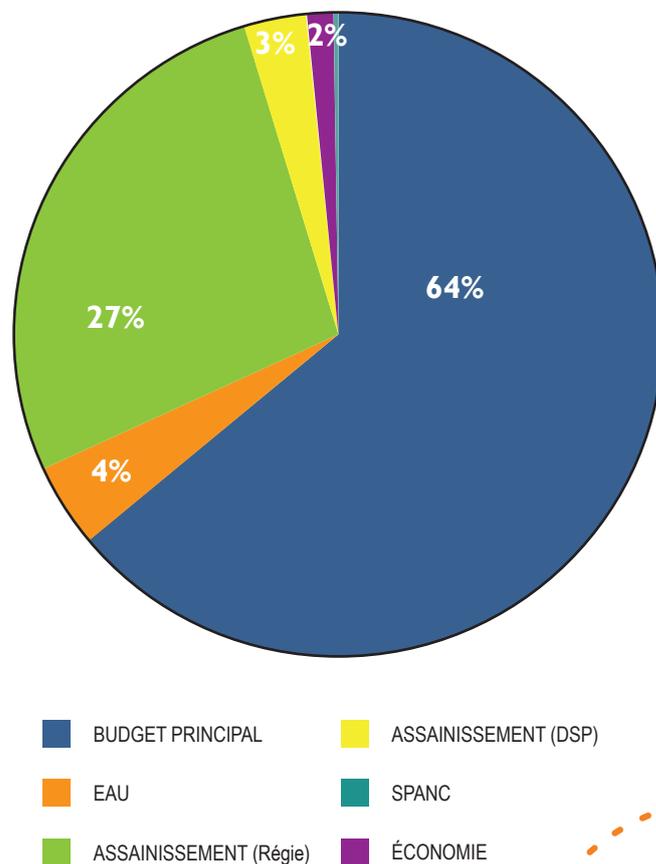
Dépenses 2022 par budget (en euros)

	BUDGET PRINCIPAL	EAU	ASSAINISSEMENT (Régie)	ASSAINISSEMENT (DSP)	SPANC	ÉCONOMIE	CRÉMATORIUM	TOTAL LIGNE
Fonctionnement								
Total dépenses réelles	46 137 189	464 350	5 256 620	357 435	62 100	526 095	18 000	52 821 789
Investissement								
Total dépenses réelles	13 810 593	3 464 000	20 203 048	2 539 737	0	695 905	205 000	40 918 283
Total	59 947 782	3 928 350	25 459 668	2 897 172	62 100	1 222 000	223 000	93 740 072

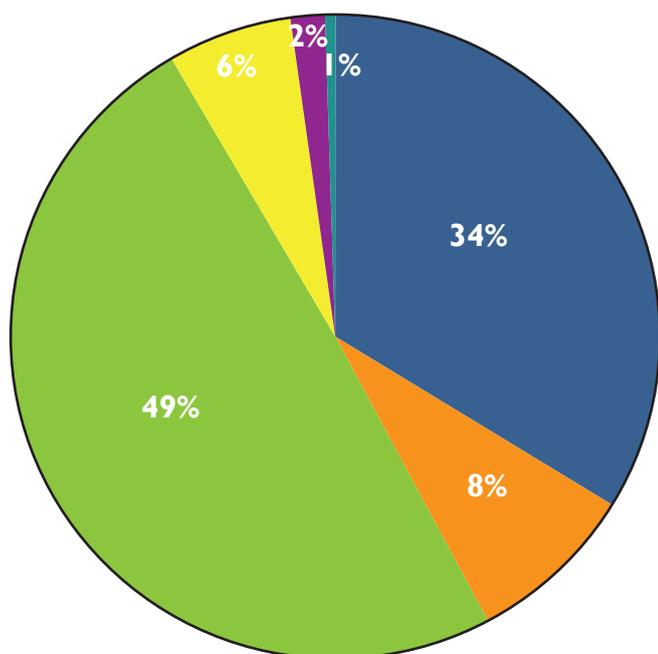
Structure des dépenses



Structure des dépenses par budgets



Structure des dépenses d'investissement par budgets



Investissement de 40,9 M €

dont 26,2 M € sur la compétence assainissement/eau

- BUDGET PRINCIPAL
- EAU
- ASSAINISSEMENT (Régie)
- ASSAINISSEMENT (DSP)
- SPANC
- ÉCONOMIE

12 019 mandats et titres émis

26 prêts suivis

43 marchés attribués

Actions phares de l'engagement du pacte financier et fiscal

Adopté par le Conseil communautaire en décembre 2021, le pacte financier et fiscal constitue un des quatre piliers de la mise en œuvre du projet de la Communauté d'agglomération avec le plan de mandat, le pacte de gouvernance et le PLUiH.



En 2022, c'est l'engagement de 2 actions phares du pacte financier et fiscal :

- Attribuer à la Communauté d'agglomération des ressources en adéquation avec le développement des politiques communautaires : reversement de la

taxe d'aménagement perçue par les communes sur les zones d'activités économiques, à compter du 1er janvier 2022 (établissement d'une convention de reversement).

- Développer la mutualisation au niveau de la Communauté d'agglomération : évolution pour un portage du service de la Direction des Systèmes d'Informations par la collectivité, avec simplification de son mode de gestion.



Ressources humaines

La direction des ressources humaines a pour objectif de mobiliser et développer les ressources humaines dans un cadre de transformation et de développement des services, pour répondre aux objectifs du plan de mandat.

La Direction est répartie en 4 missions : gestion administrative carrière/paie, développement et accompagnement des parcours professionnels, prévention et conditions de travail, pilotage.

Politique en faveur de l'apprentissage

Afin de faire face aux besoins de recrutement sur le secteur en pénurie de la petite enfance, la Communauté d'agglomération s'est engagée en 2022 dans une politique volontariste et active d'accueil d'apprentis. Un partenariat a été conclu avec les CFA du territoire pour accueillir 15 alternants préparant les diplômes d'éducateur de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et du CAP Accompagnant éducatif petite enfance.



Déploiement du télétravail

Après l'expérimentation du dispositif pendant la crise sanitaire, la Communauté d'agglomération a déployé progressivement le télétravail en 2022, à raison d'un jour par semaine (2 jours par mois pour les managers). Les objectifs étant de permettre une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale et de réduire les déplacements. 15% des agents bénéficient actuellement de ces modalités d'organisation de travail.



Renforcement des moyens humains

En 2022, l'activité de la direction des ressources humaines a été à nouveau fortement mobilisée pour la définition des besoins et la mise en oeuvre des moyens humains en adéquation avec les objectifs et les projets du plan de mandat. Après la création de 15 postes en 2021, 20 emplois ont été créés en 2022 pour adapter les moyens aux besoins des services avec notamment 10 postes au sein du service petite enfance (auxiliaires de puériculture et accompagnants éducatifs petite enfance).



2022, c'est aussi

La création du service mutualisé de la Direction des Systèmes d'Informations au 1er janvier 2023.

L'adoption du 1^{er} rapport en faveur de l'égalité femmes/hommes

364 agents

319 fonctionnaires et contractuels,
30 agents remplaçants
et 15 apprentis

67% de femmes
33% d'hommes

15,1 M €
de masse salariale en 2022

Systèmes d'informations

La Direction des Systèmes d'Informations (DSI), mutualisée avec la Ville de Villefranche-sur-Saône, permet aux services d'acquérir, de traiter et de conserver des informations au sein de la collectivité. Ses principales missions sont de garantir la sécurité, l'intégrité et la disponibilité du système d'information et de contribuer à la modernisation des métiers et du service public.

Modernisation du réseau informatique et mutualisation avec celui de la ville de Villefranche-sur-Saône

Ce projet a permis de remplacer les switches, d'installer un nouveau dispositif de sécurité, de mettre en place le wifi professionnel et public au siège de la Communauté d'agglomération, au 267 boulevard Gambetta et également au conservatoire.



Lancement d'une plateforme dématérialisée de gestion des conseils communautaires

Cette plateforme permet de sécuriser la création des rapports par les services de la Communauté d'agglomération, de dématérialiser leur diffusion aux élus et de publier les délibérations en ligne.



Dématérialisation des demandes d'acte d'urbanisme

À partir du 1^{er} janvier 2022, la Communauté d'agglomération et les communes proposent aux particuliers et aux professionnels un guichet numérique, disponible 7j/7, qui permet de réaliser toutes les démarches d'urbanisme en ligne, pour répondre à l'obligation légale. Gratuite, simple et sécurisée, la dématérialisation est une solution supplémentaire de dépôt qui facilite les demandes et limite les déplacements. Pour déposer une demande, il suffit de se connecter sur Guichet numérique de dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme.



Mise en place d'un portail familles

Grâce au Portail Familles, les familles peuvent modifier les informations concernant leur foyer et leurs enfants, formuler leurs demandes de préinscription, compléter leur planning de réservations, payer en ligne les prestations de garde d'enfant et consulter leurs factures via un espace entièrement sécurisé.



Communication

La direction de la communication propose et met en œuvre la stratégie globale de communication de la Communauté d'agglomération afin d'accompagner les choix de l'exécutif : communication institutionnelle, digitale, interne, événementielle, de crise, relations presse. Une priorité : informer les habitants des actions engagées et des projets mis en œuvre pour améliorer leur qualité de vie .

La direction assure tout au long de l'année la communication publique print et web de l'activité de la collectivité, à travers la réalisation de divers supports (affiches, flyers, programmes, réseaux sociaux, plaquettes institutionnelles, dossiers et communiqués de presse, rapports d'activités, journaux, contributions aux bulletins municipaux des communes, etc.).

La direction coordonne les relations avec la presse et les médias ainsi qu'avec les différents partenaires et prestataires. Elle a également en charge le suivi de la signalétique des bâtiments ainsi que des véhicules de la collectivité (voitures, utilitaires, camions bennes, équipements sportifs).

Réflexion sur la stratégie globale de communication

La réflexion sur la stratégie de communication se poursuit avec l'accompagnement d'une agence de communication. L'objectif de cette démarche est de faire évoluer la communication de la Communauté d'agglomération auprès des publics externes (habitants, entreprises, investisseurs, touristes, étudiants, relais d'opinion, etc.) et internes (élus communautaires et agents).

Les enjeux externes : mieux promouvoir l'identité du territoire, renforcer son attractivité, se démarquer des territoires voisins, clarifier les champs de compétences entre collectivités et intercommunalités, accompagner les changements sociaux et citoyens,

Les enjeux internes : décloisonner les services et créer du lien, aider chacun à se retrouver dans l'organisation, renforcer le sentiment d'appartenance au service public et partager le projet de la Communauté d'agglomération, accompagner les changements de gouvernance.

Contribution aux magazines municipaux des communes

80 000 exemplaires des journaux d'informations distribués 2 numéros par an, en juillet et janvier

6 000 abonnés
sur Facebook

Première édition de la soirée « Territoire et Talents »

La Communauté d'agglomération a organisé la première édition de la soirée « Territoire et Talents » à la mi-décembre au cuvage des Compagnons du Beaujolais à Lacenas. Cette soirée a mis en lumière des personnes du territoire qui se sont distinguées sur l'année 2022 dans diverses disciplines : culturelle, économique, sociale, sportive ou autre. Cette soirée a réuni les acteurs économiques, culturels, sportifs et sociaux du territoire, les institutionnels ainsi que les élus du territoire.



Organisation d'événements

La communication c'est aussi la création de supports et la mise en place de campagne de communication pour des événements : Salon Connect, l'ampli, les 10 ans du musée Le Prieuré, les Semaines du Développement Durable, les Journées Européennes du Patrimoine, Mai à vélo, Goûtez votre patrimoine, LA Fête de la forêt et du bois, etc.



Partenariats avec des événements du territoire

Marathon International du beaujolais, Festival Rencontres du cinéma Francophone, Festival « Nouvelles Voix », Concerts de l'Auditorium, Festival Rosé Nuits d'été.

Assemblées et Affaires Juridiques

La direction des assemblées et affaires juridiques a deux missions principales : assurer l'organisation et le suivi des instances communautaires et renforcer l'expertise juridique de la Communauté d'agglomération..

Déploiement du logiciel de suivi des délibérations

Après les travaux de paramétrage, la formation des utilisateurs et la réalisation de tests en 2021, le logiciel de suivi des délibérations est désormais pleinement opérationnel en 2022. Il permet ainsi, l'envoi sécurisé de convocations dématérialisées aux élus, et l'optimisation de la rédaction et des délais de validation des rapports de présentation.

Publication des délibérations

La modernisation de la gestion des délibérations se traduit également par l'instauration de leur publication sur le site internet de la Communauté d'agglomération, permettant ainsi un accès simplifié aux décisions des instances communautaires pour les citoyens.

9 réunions
du Conseil communautaire

10 réunions
du Bureau communautaire

241 délibérations
prises en 2022 par le Bureau
et le Conseil communautaire



VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
SAÔNE
agglo



115 rue Paul Bert | CS 70290 | 69665 Villefranche-sur Saône Cedex | Tél 04 74 68 23 08
contact@agglo-villefranche.fr | www.agglo-villefranche.fr